

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 03/AONO/ARMP/CIPM/2026 DU 08 MAI 2026
en vue de la conclusion d'un accord-cadre relatif à l'acquisition des fournitures de bureau
et consommables informatiques pour l'Agence de Régulation des Marchés Publics
(ARMP).

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Directeur Général lance, pour le compte de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), un Appel d'Offres *National Ouvert* pour la conclusion d'un Accord-cadre à bons de commandes relatif à l'acquisition des fournitures de bureau (lot n°1) et consommables informatiques (lot n°2) à l'ARMP.

2- Nature de l'Accord-cadre

L'Accord-cadre à bons de commandes envisagé sera passé avec un titulaire par lot.

3- Durée d'exécution de l'Accord-cadre

La durée d'exécution des Accords-Cadres est de seize (16) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

4.-Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Accord cadre comprennent l'acquisition des fournitures de bureau et consommables informatiques dont les caractéristiques sont contenues dans le descriptif de la fourniture.

5. Quantités des fournitures

Les quantités de fournitures objets des Accords-Cadres sont précisées dans le Cadre du Devis Quantitatif et estimatif.

6- Délais prévisionnels de mobilisation de l'entreprise pour l'exécution de la commande

Le délai maximum de mobilisation de l'entreprise prévu par le Maître d'Ouvrage pour entamer la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres à la suite d'une commande est de soixante-douze (72) heures. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations objet de chaque Bons de Commande.

7-Allotissement

Le présent Appel d'Offres est constitué en deux lots distincts.

8-Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel maximal de l'opération à l'issue des études préalables est de deux cent millions (200.000.000) soit cent millions (100.000.000) Francs CFA par lot.

9-Participation et origine

La participation à la présente Consultation est ouverte aux entreprises disposant d'une expérience suffisante dans le domaine de la fourniture exerçant au Cameroun.

10-Financement

La prestation objet de la présente Consultation est financée par le budget de l'ARMP, exercice 2026 ;
imputation : 000.11.01.03.021541/601 300 (lot n°1) & 000.11.01.04.021541/601 500 (lot n°2)

11-Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode *en ligne*.

12-Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à deux millions (2.000.000) francs FCFA pour chaque lot et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Sous peine de rejet, la caution de soumission doit être conforme aux dispositions de la Lettre-Circulaire n° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution, et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics

13-Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Service des Marchés), sis au 4ème étage de l'immeuble siège de l'Agence (porte 6039).

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

14-Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être dès publication du présent avis par voie de presse écrite ou par voie d'affichage, dans les locaux de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA pour chaque lot, payable dans le compte CAS-ARMP N°33598860001/94 ouvert à la BICEC et représentant les frais d'achat du dossier.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

15-Remise des offres

Chaque offre est rédigée *en français ou en anglais* et devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 11 JUIN 2026 à 13 heures précise. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible

« copie de sauvegarde »,

N.B : Les tailles maximales des documents, qui vont transiter sur la plateforme et constitués l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour le dossier Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formals acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre conformément aux tailles sus-indiquées.

16-Recevabilité des offres

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Sous peine de rejet, la caution de soumission doit être conforme aux dispositions de la Lettre-Circulaire n° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.

En plus de la copie de sauvegarde, le soumissionnaire est tenu de présenter une copie numérique de son offre financière, dans une enveloppe scellée pour servir d'offre témoin marquée comme telle, et destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés.

17-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 11 JIN 2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de

dépôt des offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.

18-Critères d'évaluation

18.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission timbré au tarif en vigueur accompagné du reçu de consignation à la CDEC à l'ouverture des plis ;
- de la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- de l'absence de prospectus en couleur dans l'offre technique;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence du CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé » ;
- de l'absence de la lettre de soumission ;
- de l'absence de la charte d'intégrité ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
- de l'absence de la déclaration sur l'Honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- Non-respect d'au moins 6 critères essentiels /7 ;

18.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur:

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le délai de garantie ;
- la capacité financière ;
- le planning et délai de livraison ;
- la garantie ou délai de péremption;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché.

19-Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera l'Accord-Cadre au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification techniques et financières requis et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

20- Nombre maximum de lots

Un soumissionnaire peut concourir pour les deux lots mais ne peut être attributaire que d'un seul lot.

Si un soumissionnaire est moins disant sur l'ensemble des lots le maître d'ouvrage lui attribuera le lot qu'il jugera le plus avantageux.

21- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

22-Période de validité de l'Accord-cadre

L'Accord-Cadre reste valable jusqu'à la réception provisoire et éventuellement définitive des travaux, issus de l'exécution du dernier bon de commande conclu dans la période réglementaire de la durée d'exécution de l'Accord-Cadre.

Aucun bon de commande ne peut être conclu après la durée d'exécution de l'Accord-Cadre.

23- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

24- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) -SMS ou appel- aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

25- Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email : dsi@minmap.cm.

Yaoundé, le 08 MAI 2026

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE
REGULATION DES MARCHES PUBLICS**

Copie :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Président CIPM concerné
- Affichage chrono



Joseph Ngo

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Open National Invitation to Tender No. 25 /ONIT/ARMP/ITB/2026 of 08 MAI 2028 to sign Framework Agreements relating to the purchase of office supplies and computer consumables for the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP).

1. Subject of the Invitation to Tender

On behalf of the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP), the Director General is hereby launching an Open National Invitation to Tender to sign Framework Agreements with purchase orders covering the acquisition of office supplies (lot 1) and computer consumables (lot 2) for ARMP.

2. Nature of the Framework Agreements

The proposed framework Agreements based on purchase orders will be awarded to a holder per lot.

3. Duration of the Framework Agreements

The duration of the framework Agreements shall be sixteen (16) months from the date of notification of the administrative order to start the services.

4. Nature of the Services

The services covered by these Framework Agreements include purchasing office supplies and computer consumables, the specifications of which are detailed in the description of the supplies.

5. Quantities of supplies

The quantities of supplies included within the Framework Agreements are outlined in bill of quantities and estimates.

6. Estimated Time Required for the Company to Carry Out the Order

The company shall have a maximum period of seventy-two (72) hours to start delivering the supplies covered by this Invitation to tender following an order. This period runs from the date of notification of the administrative order to start the services covered by each Purchase Order.

7. Allotment

This invitation to tender comprises two separate lots.

8. Estimated Cost

Based on preliminary studies, the estimated cost of the operation stands at one hundred million (100,000,000) CFA Francs for each lot.

9. Participation and origin

Participation in this Consultation is open to companies with sufficient experience in the field of supply and operating in Cameroon.

10. Financing

The service covered by this Consultation is financed by the budget of ARMP, 2026 financial year; budget head: 000.11.01.03.021541/601 300 (lot 1) & 000.11.01.04.021541/601 500 (lot 2).

11-Submission Means

The submission means chosen for this consultation is online.

12- Bid Bond

Each bidder must include a bid bond of two millions (2,000,000) CFA francs per lot with their administrative documents. This bond, payable upfront, must be issued by a financial institution authorised by the Minister of Finance to issue bid

bonds and listed in document 14 of the Tender File. The bond must remain valid for thirty (30) days beyond the initial tender validity date.

Failure to provide a bid bond issued by a first class bank or a first class financial institution authorised by the Ministry of Finance to issue bonds in connection with public contracts will result in the outright rejection of the bid. A bid bond produced but without connection with the consultation concerned shall be deemed absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be inadmissible. Under penalty of rejection, the bid bond must comply with the provisions of Circular-Letter No. 000019/LC/MINMAP of 5 June 2024 relating to the procedures for the constitution, deposit, conservation, return and deconsignment of bonds in public contracts.

13- Consultation of the Tender File

The file can be consulted during working hours at the Public Contracts Regulatory Agency (Contracts Service) on the 4th floor of the head office building (room 6039).

It may also be consulted online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> or on the ARMP website (www.armac.cm).

14- Acquisition of the tender file

The file can be obtained following the publication of this notice in the written press or by visiting the offices of the Public Contracts Regulatory Agency. A non-refundable fee of one hundred thousand (100,000) CFA francs per lot is required, payable into CAS-ARMP account No. 33598860001/94 with BICEC, which covers the cost of purchasing the file.

Additionally, the electronic version of the Tender File may be downloaded free of charge from the specified addresses. However, electronic submission requires payment of the Tender File purchase fee.

15- Submission of bids

Each tender must be written in French or English and submitted by the bidder on the COLEPS platform no later than 11:00 AM 2024 at 1 p.m. By the deadline, a back-up copy of the tender recorded on a USB drive or CD/DVD must be sent in a sealed envelope clearly and legibly marked 'back-up copy'.

N.B.: The maximum size of the documents transmitted through the platform and constituting the Bidder's Offer is as follows:

- 5 MB for the administrative file;
- 15 MB for the technical offer;
- 5 MB for the financial offer.

Accepted formats:

- PDF (text documents);
- JPEG (images).

Candidates must compress files to meet size requirements.

16 – Admissibility of Bids

The Project Owner shall reject bids if:

- Envelopes identify the bidder,
- Envelopes are received late,
- Envelopes lack the identity of the invitation to tender,
- Bids do not comply with the specified procedure.

Any bid that does not comply with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. This includes bids not containing a bid bond issued by a body, a first-rate financial institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds in the field of public procurement, or failure to comply with the model documents of the TF, which shall result in the outright rejection of the bid. A bid bond produced but without connection with the consultation concerned shall be deemed absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be inadmissible. Under penalty of rejection, the bid bond must comply with the provisions of Circular-Letter No. 000019/LC/MINMAP of 5 June 2024 relating to the procedures for the constitution, deposit, conservation, return and deconsignment of bonds in public contracts..

In addition to the required backup copy, the bidder must submit a digital version of their financial offer. This digital copy should be placed in a sealed envelope, clearly marked as a sample offer, and designated for safekeeping by the body

responsible for regulating public contracts. Failure to present this sample bid will result in the rejection of the candidate's proposal when the Tenders Board opens the bids.

17- Opening of bids

Bids shall be formally opened in a single session on 11 JUIN 2026 at 2 p.m. by the Internal Tenders Board of the Public Contracts Regulatory in the presence of the bidders or their duly authorised representatives who must present valid proof of their mandate.

To avoid rejection, the required administrative file documents shall be submitted in their original form or as copies certified as true by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the provisions outlined in the Special Regulations of the Invitation to Tender. These documents must remain valid until the original deadline for submitting bids.

Should a document in the administrative file be absent or non-conformant at the time of bid opening, the bidder concerned shall be granted forty-eight (48) hours to provide or replace the document in question.

18- Assessment criteria

18.1 - Eliminary criteria

These include:

- Absence of the bid bond and the deposit receipt from the Deposits and Consignments Fund (CDEC) when the bids are opened;
- Failure to produce, within a deadline of 48 hours following the opening of bids, a document in the administrative file deemed to be non-compliant or missing when the bids were opened (except for the bid bond);
- False statement, fraudulent manoeuvre or falsified document;
- Absence of coloured leaflets in the digital bid;
- Absence of a quantified unit price in the financial bid;
- Absence of the SAC initialled on each page and signed with the words "read and approved";
- Absence of the letter of submission;
- Absence of the integrity charter;
- Absence of the declaration of social and environmental commitment;
- Absence of a sworn statement on which the bidder certifies not to have abandoned a contract in the last three (3) years;
- Non-compliance with the tender file format;
- Absence of certified Statistical and Tax declaration (DSF) and DGI acknowledgement of receipt proving a turnover \geq CFAF 50,000,000;
- Non-compliance with at least 7 out of 8 essential criteria.

18.2. Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders shall, as a guideline, include the following aspects:

- presentation of the bid;
- bidder's references;
- guarantee period;
- financial capacity;
- delivery schedule and deadlines;
- expiry dates, where applicable;
- Proof of acceptance of the contract conditions.

19- Award

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid fulfils the required technical and financial qualification criteria and is deemed to be the lowest.

20- Maximum number of lots

A bidder can compete for both lots but can only be awarded one lot.

If a bidder is the lowest bidder on all the lots, the project owner will award him the lot he deems the most advantageous.

20 - Validity of offers

Bidders shall remain bound by their offer for a duration of 90 days from the initial deadline established for the submission of tenders.

21- Period of validity of Framework Agreements

The Framework Agreements shall remain in effect until the provisional acceptance, and where applicable, the final acceptance of the works arising from the execution of the final purchase orders issued within the designated performance period of the Framework Agreements.

No purchase orders may be executed beyond the performance period outlined in these agreements.

22- Additional Information

Additional Information may be obtained during working hours at [service (SIGAMP), room no., PO Box, telephone, fax, e-mail] or on-line on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other electronic means of communication indicated by the Project Owner.

23- Combating corruption and bad practices

To report corrupt or bad practices, contact CONAC at 1517 or the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) via SMS or phone at (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

24- Technical assistance

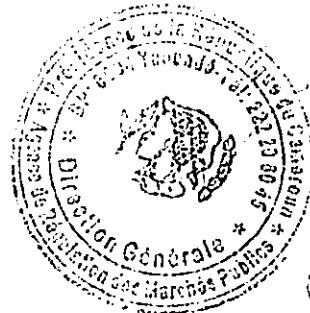
For technical assistance with the platform, call the numbers (+237) 222 238 155 / 222 235 669 or email dsi@minmap.cm.

Yaoundé, 08 MAI 2023

THE DIRECTOR GENERAL OF THE PUBLIC
CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Copies:

- Authority in charge of Public Contracts (MINMAP)
- ARMP
- Chairperson Internal Tenders Board concerned
- Board/File



Joseph Ngo